

16+1 pistes pour accélérer la transition vers une économie verte

Montréal, le 14 février 2018 — Alors que le contexte est de plus en plus favorable à la transition vers une économie verte, Écotech Québec dévoile aujourd’hui son ***Livre blanc pour une économie verte***, édition 2018. À l’occasion de la Saint-Valentin, Écotech Québec y propose 16+1 recommandations pour renforcer l’union entre l’économie et l’environnement et favoriser les relations entre tous les acteurs de l’écosystème : entrepreneurs en technologies propres, investisseurs, utilisateurs, chercheurs et acteurs des administrations publiques et du milieu des affaires. La 17^e recommandation vise à mettre en place un Secrétariat à l’économie verte pour coordonner l’effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes en matière d’économie verte, agissant ainsi comme catalyseur de premier plan dans la mise en œuvre de l’ensemble des recommandations.

Le contexte est maintenant des plus propices pour faire du secteur des technologies propres un fleuron de l’économie québécoise, contribuant particulièrement à la lutte contre les changements climatiques, ici et sur la scène internationale.

« Nos recommandations s’adressent à l’ensemble de l’écosystème des technologies propres du Québec et visent à saisir ces opportunités qui contribueront à la création d’emplois, à l’accroissement de la prospérité, à l’amélioration de la qualité de vie ainsi qu’à l’atteinte des objectifs ambitieux du Québec en matière d’environnement et d’énergie », précise Denis Leclerc, président et chef de direction d’Écotech Québec.

Selon un sondage d’EY publié en janvier 2018, les entreprises en technologies propres québécoises, qui se consacrent spécifiquement au développement et à la commercialisation de leurs innovations, génèrent des revenus annuels de plus de 1 milliard \$ tout en investissant 300 millions \$ en recherche et développement. Cette partie de l’écosystème des technologies propres compte près de 9 000 emplois au Québec répartis dans quelque 350 entreprises.

La mise en œuvre des 16+1 recommandations contribuerait à faire du Québec un terreau fertile à l’essor du secteur des technologiques propres. « Nous entendons travailler de concert avec nos partenaires et les différents paliers de gouvernement pour accélérer la transition vers une économie verte tout en propulsant les entreprises de technologies propres du Québec », conclut M. Leclerc.

Sommaire des 17 pistes pour accélérer la transition vers une économie verte

Simplification et cohésion

1- Cellule d’intervention

Une cellule d’intervention, composée d’équipes interministérielles incluant des scientifiques, devrait être créée afin de trouver des solutions rapides aux enjeux d’interprétation des règlements et de compréhension technologique, technique ou scientifique.

2- NEXUS vert

Un processus s’inspirant du programme NEXUS de l’Agence des services frontaliers du Canada devrait être mis en place et être attribué aux entreprises modèles qui ont un dossier d’affaires éprouvé. Ce statut permettrait aux entreprises, par exemple, d’obtenir plus rapidement certaines autorisations ou aides gouvernementales.

3- Marché du carbone

Le développement de nouveaux protocoles de crédits compensatoires au Québec devrait être accéléré et la reconnaissance des réductions de GES générées ailleurs qu'au Québec par des firmes québécoises devrait être considérée afin de favoriser le développement et la commercialisation des technologies québécoises innovantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4- Prévisibilité des programmes

S'assurer que la reconduction des programmes de soutien aux entreprises de technologies propres soit prévisible et efficace, et que les décisions prises quant à leur poursuite ou non le soient à au moins un an de leur fin prévue, sans interruption.

Démonstration et adoption

5- Vitrines de démonstration

Les administrations publiques devraient servir de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour au moins une technologie propre du Québec d'ici la fin de 2020, soit à l'échéance de la présente Stratégie gouvernementale de développement durable.

6- Financement «plus» responsable

Les entreprises industrielles qui bénéficient de contributions gouvernementales devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent des démarches afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises afin de réduire leur empreinte environnementale.

7- Des appels d'offres durables

L'intégration par les ministères et organismes publics de critères de performance environnementale et sociale ainsi que du coût total de possession dans leurs processus d'appels d'offres devrait être accélérée et couvrir l'ensemble des catégories de biens et services d'ici 2022.

Soutien financier innovant

8- Fonds privé de taille compétitive

Le gouvernement devrait soutenir l'écosystème financier au Québec et investir à travers un fonds privé de capitalisation significative pour soutenir le développement des entreprises québécoises en expansion et ainsi catalyser l'attraction d'investissements privés, tout en préservant la propriété et les emplois au Québec.

9- Appariement public-privé

Afin de soutenir davantage les technologies réduisant les émissions de GES sous la forme de capital-actions ou de dette, le gouvernement du Québec devrait développer un processus d'appariement du capital investi par le Fonds Vert au capital investi par des gestionnaires privés afin de créer un effet de levier pour attirer des capitaux privés.

10- Stimuler la participation du capital privé

Le gouvernement du Québec devrait contribuer à la création de fonds mixtes de financement de projets afin de favoriser l'apport en capital privé pour compléter le financement de projets adoptant des technologies propres, accélérant ainsi l'expansion des entreprises.

11- Amortissement accéléré

Des déductions fiscales pour amortissement accéléré devraient être offertes aux entreprises utilisatrices afin de favoriser leurs investissements en technologies propres.

12- Dépenses en R&D reconnues

Afin de favoriser l'innovation, il importe de mettre sur pied un programme destiné aux PME afin de les soutenir dans leurs investissements en recherche et développement de moins de 50 000 \$.

13- Crédit d'impôt à la commercialisation

Le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les petites et moyennes entreprises devrait être prolongé pour y inclure certaines dépenses relatives à la commercialisation de technologies propres.

Compétences et savoir

14- Protection de notre savoir

Pour s'assurer que l'innovation québécoise soit protégée et qu'elle entraîne des retombées au Québec, les institutions postsecondaires devraient être incitées à entreprendre de façon plus systématique une démarche de protection de la propriété intellectuelle, pouvant inclure une étude de brevetabilité, avant que les résultats de leurs recherches ne soient publiés.

15- De l'aide à l'entraide

Des réseaux de maillage entre les entreprises de technologies propres et l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'affaires au Québec devraient être mis sur pied pour faciliter la transmission de l'expérience et de l'expertise en vue d'accélérer la croissance du secteur, tant au Québec qu'à l'international.

16- Observatoire des emplois verts

Un Observatoire québécois des emplois verts devrait être créé afin de suivre et d'analyser les impacts du secteur des technologies propres sur le marché du travail au Québec.

Stratégie et coordination

Secrétariat à l'économie verte

Un Secrétariat relevant directement du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec devrait être créé afin d'élaborer une Stratégie québécoise en économie verte 2020-2030 et de coordonner et d'accélérer l'effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes reliés en matière d'économie verte.

Pour consulter le Livre blanc pour une économie verte : www.ecotechquebec.com/livreblanc

— 30 —

À propos d'Écotech Québec

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente la grappe des technologies propres. Elle soutient les acteurs d'ici — entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements — afin d'accélérer le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres. En tant qu'organisme à but non lucratif, Écotech Québec compte sur le soutien financier de plusieurs acteurs du secteur privé, de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que des gouvernements du Québec et du Canada. Écotech Québec est partenaire fondateur de l'Alliance CanadaCleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

Renseignements :

Elise Laferrière
Écotech Québec
elaferriere@ecotechquebec.com
514 466-2477